

Essais d'amélioration des terrains et de plantation
sur les flancs du mont Bar
au début du XIX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, Benoît Régis Harent, notaire à Allègre a réalisé, en tant que propriétaire terrien, des expériences d'amélioration des flancs du mont Bar. Un document, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Loire, sous la côte 3 O III/2, relate l'expérimentation conduite de 1822 à 1828. Ce document comporte un plan, réalisé par « *Georges Garnier, expert géomètre habitant de la ville d'Alègre, ancien géomètre de première classe du cadastre* », daté du premier août mil huit cent vingt-huit ; et un rapport de l'expérience, rédigé par Benoît Régis Harent lui-même. Ce rapport, conservé dans les archives provenant de la préfecture, porte, en marge et en travers « *Société d'Agriculture* ». On peut supposer qu'un autre exemplaire a été envoyé à cette Société, à moins que passant par le préfecture il y soit resté.

Le plan nous permet de retrouver facilement les parcelles en question sur le cadastre de 1824. Les terrains sont en limite de la commune de Céaux d'Allègre et ne concernent pas la totalité de la hauteur du mont Bar, la partie sommitale est exclue.

La partie A du plan correspond à la parcelle N° 592 du cadastre lieu appelé *Bard*, et non « *Faubours* », comme porté sur le document. La superficie est de 33 700 mètres carrés, plus simple à saisir que le mélange d'arpents, perches et mètres¹, le revenu cadastral correspond.

La partie B est la parcelle N° 593 d'une superficie de 25 910 mètres carrés, en 1828 son revenu a été un peu réévalué puisque l'état des sections de 1825 donne 3 francs 11 centimes.

Les deux parties C (d'où CC) laissent de côté les parcelles en vaine, du même propriétaire (N° 595 et 598) et correspondent aux numéros 594, à l'ouest, et 597 à l'est,

1 - Ce mélange qui peut nous dérouter est dû à l'autorisation, par Napoléon, en 1812, « des anciennes nomenclatures - la lieue, la perche, l'arpent, la pinte, le muid, le setier, le boisseau, la livre -, désormais appliquées au système décimal. La lieue mesurait 10 000 mètres et l'arpent, un hectare. [...] En 1816, on utilisait simultanément trois systèmes, l'ancien, le métrique et le compromis napoléonien. » Il faudra attendre 1837 pour, avec la Monarchie de Juillet, le retour au système métrique pur. (Jean Claude HOCQUET, *Encyclopaedia Universalis*, « Métrologie historique »).

l'ensemble étant appelé *Sous Bard*. Nous retrouvons la correspondance parfaite de 26 560 mètres carrés, en revanche nous obtenons une valeur cadastrale supérieure puisque de 37 francs 3 centimes.

Cette expérience, si elle n'a pas laissé subsister tous les arbres énumérés aux flancs du mont Bar, a le mérite de montrer que l'observation et l'expérimentation ont permis de trouver (retrouver ?) au moins un principe efficace, celui qui consiste à utiliser les courbes de niveau tant pour les labours que, comme ici, pour détourner un flot de ruissellement et lui faire perdre de sa puissance. Ce document a également le mérite de nous montrer que les flancs du mont Bar étaient fortement ravinés, essentiellement dans les zones alors sans végétation ou presque, utilisées seulement pour le pâturage extensif, vraisemblablement des ovins et que la partie plus basse était utilisée pour les labours.

Le document que nous transcrivons se suffit à lui-même, nous nous contenterons de quelques précisions.

La description d'un « *grand nombre de ravins [...] qui forment dans les parties B et CC des gouffres, où un cavalier à cheval ne peut être aperçu* » pourrait sembler exagérée, mais si on tient compte, actuellement, du chemin-torrent qui conduit au sommet du mont Bar, on se rend compte qu'à certains endroits, la profondeur correspond assez bien à cette description et qu'il n'y a vraisemblablement pas exagération. De plus dans la conclusion, une note en marge précise que « *les ravins qui dévalent la propriété [...] ont à leur issue jusqu'à dix mètres de profondeur sur sept à huit de largeur* ».

Le terme « *Clappiers* » pour désigner les *clapiers* (rien à voir avec les lapins), qui sont géologiquement des amoncellements de roches. Un « *viol de pied* » désigne un chemin étroit pour le passage d'un piéton.

Parmi la végétation citée, nous pensons que « *oulx* » est mis pour *houx*, personnellement nous ignorons ce qu'est un « *thorier* », il n'est pas possible de lire à la place *sorbier*.

DOCUMENT

Archives départementales de la Haute-Loire 3 O III/2

Plan géométrique

De la propriété ci contre appartenante à Me Benoit Regis Harent, notaire Royal, et propriétaire originaire et habitant de la ville d'Alègre chef lieu d ecanton, arrondissement du Puy, Département de la Haute-Loire.

Levé par nous George Garnier, expert géomètre habitant de la ville d'Alègre, ancien géomètre de première classe du cadastre.

Le premier aout mil huit cent vingt huit.

[signé] Garnier

Rapporteur du plan

de la propriété ci-contre

A. Terre vaine, appelée Faubours [? en réalité Bard], contenant 3 arpents 56 perches 55 mètres.

Aujourd'huy en plantation et semis, du revenu cadastral de 4 f 04 cent

B. Terre vaine appelée sous Bard, contenant 2 arpents 86 perches 60 mètres, prête à recevoir plantations et semis ; du revenu cadastral de 3 f 32 cent.

CC. Terres labourables appelées sous Bard et Pralong contenant 2 arpents, 65 perches, 60 mètres ; du revenu cadastral de 27 f 49 cent.

Observations

Ce terrain, est situé dans le territoire de la ville d'Allègre, côté méridional de la montagne appelée de Bard ; sur une pente très rapide (de dix centimètres par mètre) inclinant du nord au midy, qui se termine au sud, vers les propriétés y nottées, qui forment planisphère, ainsi

que les suivantes ; était aux parties cottées A et B dans un état absolument inculte, ne se façonnant même pas dans la partie A, tant il était lavé par les eaux, lors des pluies et inondations, qui y ont pratiqué grand nombre de ravins (dont les principaux sont marqués au plan) se dirigeant toujours du nord au sud, qui forment dans les parties B et CC des gouffres, où un cavalier à cheval ne peut être aperçu, et se prolongent dans les héritages inférieurs en faisant de larges clappiers, non susceptibles de culture.

La partie B et le bas de celle CC étaient et sont encore encombrées de tas de pierres et laves de volcan, aménées par les inondations, qui ne peuvent en être enlevés que par les soins et les travaux du propriétaire, pour parvenir au recomblement desdits ravins, ce qui nécessite des dépenses considérables.

Me Harent a commencé en 1822 à faire couper le terrain A par des fossés transversaux marqués au plan par les lizerés en jaune ; pour faire assainir ce terrain mouvant et le faire gazonner, il a fait planter des jeunes hêtres, fresnes, cerisiers des bois, chesnes et autres arbres, arbustes et buissons de toute espèce.

Cet essai, éloigna les troupeaux du parcours, et fit espérer que cette plantation réussirait, ce qui est arrivé ; cette plantation fut suivie d'un semis de trois cartons de faines, lequel néanmoins produisit peu faute sans doute d'humidité ou d'ombrages, comme il serait à désirer dans tous semis.

Me Harent a été plus heureux dans un autre semis presque accidentel, qui a été opéré à la partie de l'ouest, dans un lizeré, le long du bois du Sr Breul, quoi que plus tard, et qui est en production plus avantageuse.

Chaque année depuis cette époque jusqu'au moment actuel, a vu renouveler au printemps et en automne des plantations nombreuses de toutes espèces d'arbres et arbustes, et par exprès des suivants, fresnes, ormeaux, hêtres, cerisier des bois, cerisiers griottes, pruniers, pommiers, poiriers, coignassiers, en boutures et plans, lillas, aliziers, thoriers, peupliers blancs, bouleaux, pins, sapins fusseaux noirs et blancs, buis, oulx, aubépine blanche, et toute espèce de buissons et bois blancs qu'on peut trouver dans le pays.

Tout y a réussi parfaitement, néanmoins, l'on a observé, que le hêtre transplanté est celui qui y réussit le moins, et qu'au contraire, le fresne, l'ormeau, le cerizier, l'allisier, le thurier

et le chesne, sont ceux qui profitent le plus en végétation et paraissent trouve le terrain à leur gré.

En 1826, il a été fait un semis en gland, d'un carton où fut mêlé en tous deux coupes de chataignes, noix et amandes, qui semées dans une partie des plus arides de ce terrain A (pas un essai) a parfaitement réussi.

En 1827, n'ayant pu se procurer du gland, un second semis de deux cartons chataignes, noix, amandes, a eu lieu à côté et au dessous du précédent semis, dont le terrain est plus productif, lequel a donné un produit de végétation bien supérieur.

Encore en 1828 présente année, pareil semis d'un demi carton en chataignes a été fait dans une partie de ce même terrain, à un aspect qui a paru plus propice à donner un espoir bien plus avantageux encore que les précédents.

En 1827 au mois de juillet, quatre cartons de graine d'ormeau, cueillies à Courbière, à une distance d'une portée de fusil de la propriété dont est question, furent ensemencées, en trois parties, dont deux dans le même héritage ; et sur la fin du mois de septembre, ce semis parut comme un chanvre naissant.

Il reste à observer que tous ces semis ont été faits et recouverts simplement de terrain provenu du défrichement sans aucune autre préparation ; tandis que la troisième partie du semis de la même graine d'ormeau, fait dans un enclos cultivé d'après les principes des agronomes, n'a presque pas réussi, quoique dans un terrain supérieur en végétation.

On croit devoir faire remarquer, que depuis la confection des fossés transversaux ci-devant indiqués, les ravines ont cessé de faire des dommages ; les conduits s'étant herborisés et ayant été plantés pour la plus part.

Au bas de cette partie il n'existait qu'un viol de pied, coupé par les grands ravins, marqués au plan et d'une profondeur considérable ; le propriétaire y a fait construire des murs de soutènement dans chaque ravine, et un large chemin de trois à quatre mètres, et pour utiliser la partie d'en bas jusqu'à B, il a commencé à faire combler par les grands clappiers y existants le tête desd. ravines ; il a de plus fait construire les fossés transversaux, marqués aud. plan, où la même construction de murs a été faite à chaque ravine, lesquels murs sont encore répétés à trois ou quatre endroits ; de sorte qu'il est parvenu à préserver des inondations les parties de son terrain cultivables marquées au plan CC ; d'en rendre les

parties vaines en culture ; en continuant les mêmes opérations ; mais plus encore de garantir les héritages qui les joignent au bas de la propriété à l'aspect du sud et de les préserver ainsi que les prairies suivantes, de toutes destructions dont elles étaient menacées entièrement (puisque une partie desd. propriétés est encore encombrée de pierres et graviers provenant annuellement des crues d'eau) et que la prairie qui est au dessous desdites terres labourables ne s'en garantit à peine que par le moyen d'un mur très élevé, qui a été construit depuis entour 7 à 8 ans ; ce même mur devenant aujourd'hui inutile au moyen des plantations et fossés construits par led Sr Harent dont il a été parlé plus haut.

Conclusions

Il est bien démontré que toutes les collines ou terrains en pente, tels que ceux de la montagne de Bard, non plantés ; sont lavés par les pluies et les fréquentes inondations, produit des orages qui si forment ; ces pluies tombant sur de la terre mouvante et non gazonnée, suivent la pente du terrain, il s'y fait des ravines qui au bas deviennent des gouffres [note en marge : puisque les ravins qui dévalent la propriété ci-contre ont à leur issue jusqu'à dix metres de profondeur sur sept à huit de largeur] en causant la destruction ou détérioration des parties inférieures. Et les plaines en sont couvertes de graviers.

Il serait à désirer que les sociétés d'agriculture et les administrations provoquassent du gouvernement les encouragements pour faire faire des plantations sur les cottaux et pitons des montagnes ; et faire deffendre toutes espèces de destructions d'arbustes, coupes en blanc des bois, et défrichements, dans ces parties là ; cette mesure exécutée produirait les plus heureux résultats et les plus grands avantages dans ce département qui est un pays très montagneux.

La Société d'agriculture du Puy, en exprimant le vœu, et le recommandant à la sollicitude de Monsieur le Préfet, et du Conseil général du département, aura bien mérité de son pays.

Et si cette esquisse peut fixer un moment leur attention, et obtenir leur assentiment ; le soussigné se croira le plus heureux de ses concitoyens.

Alegre le douze aout mil huit cent vingt huit.

[signé] B.R. HARENT nore royal

Nous soussignés maire, adjoint, membres du Conseil municipal et principaux habitants de la ville d'Allègre, nous exprimons de rendre hommage à la vérité, en certifiant la sincérité de l'exposé qui précède et réunissons nos vœux à ceux de l'exposant.

Fait à Allègre le douze août mil huit cent vingt huit.

[signé] *J. Charitat, membre du conseil municipal, Harent membre du conseil municipal et du conseil d'arrondt, Masse C de canton, Grangier, membre du conseil ml, Grangier, Latrinx m du Clle mple, Breul, membre du conseil municipal, Grellet, receveur ruraliste, Grangier, percepteur, Dechances, propriétaire, Giraud Cuoq, propriétaire, Gisclon, percepteur, Jh Harent, nore, Grangier, mbre du conseil, Pastel pre, Fayt, voissain de la propyreté, Harent adjt, Grellet, maire*

[timbre, au centre trois fleurs de lys surmontées d'une couronne, inscription en couronne] **MAIRIE D'ALLEGRE * (HAUTE-LOIRE) ***



Cadastré de 1824 - État des sections

Parcelles du secteur concerné

Le secteur évoqué est situé à la limite de la commune de Céaux d'Allègre

			Superficie			Imposition		
577	Fayt Jacques huissier	Bard	Vaine	0	59	80	0	72
578	Breul Antoine	Bard	Vaine	0	09	10	0	11
579	Breul	Bard	Bois	8	97	50	139	99
590	Latrix Jacques	Soulac	Pâture	3	60	10	84	26
591	Charitat MarieVve Cuoq cabaretier	Bard	Bois	1	60	30	50	03
592	Harent Benoît Régis, notaire	Bard	Vaine	3	37	00	4	04
593	Harent B R	Sous Bard	vaine	2	59	10	3	11
594	Harent BR	Sous Bard	Labour		78	90	11	50
595	Harent	Sous Bard	Vaine		08	50	0	10
596	Langlade Claude	Sous Bard	Labour	0	79	00	10	78
597	Harent	Sous Bard	Labour	1	86	70	25	50
598	Harent	Sous Bard	Vaine	0	19	00	0	12
599	Rochemure (les hérit)	Sous Bard	Labour	0	29	40	5	17
600	Rochemure	Sous Bard	vaine	0	38	00	0	23
601	Chaptard François	Prat Long	Vaine	0	24	41	0	15
603	Rochemure (héritiers)	Prat Long	Vaine		13	30	0	11
604	Rochemure (héritiers)	Prat Long	Labour	1	45	70	37	60
608	Soulier Pierre	Sous Bard	Labour	0	25	40	4	47
609	Soulier Pierre	Sous Bard	Vaine	0	05	30	0	13
610	Defilhes Joseph	Sous Bard	Labour	1	25	30	0	3

Documents suivants :

Plan levé par George Garnier.

Extrait du cadastre de 1824.



